

Un mot du Doyen

Noël dans nos clochers

Tout d'abord, je souhaite réitérer le MERCI adressé aux divers acteurs de nos clochers qui ont œuvré pour que nos églises puissent célébrer de belle façon la Nativité de Notre Seigneur...



Il y eut d'abord la magnifique veillée de Noël en l'église de Tourpes ! Encore merci aux enfants, aux choristes et aux membres de la Fanfare, aux techniciens et accessoiristes... Un merci particulier à celles et ceux qui ont tout mis en œuvre pour contrer la panne générale d'électricité qui s'est imposée 10 minutes avant le début de la veillée : bravo à vous tous ! Un merci tout particulier et un grand bravo à Mmes Isabelle Rosier et Christel Colin pour toute l'énergie offerte pour imaginer, préparer, répéter et réaliser ce moment de la magie de Noël...

Quatre Messes de Noël étaient également réparties dans l'unité pastorale suivant la décision de son Conseil pastoral : deux églises pleines à Pipaix et Thieulain le 24 en fin de journée pour des célébrations très familiales, pas mal de « lève-tôt » à Willaupuis le 25 à 9h et une belle assemblée plus classique le 25 à 10h30 à Leuze. Je revois encore la magnifique décoration de l'église Ste-Vierge de Pipaix, toute en finesse... Magnifique ! Je félicite aussi la Fabrique d'église de ce clocher qui a veillé à ce que l'église soit ouverte toute la journée et qu'un fond musical de Noël y soit diffusé depuis le matin, sans oublier un grand merci à la paroisse pour la cougnole offerte aux enfants à l'issue de la Messe de Noël ! Merci également au clocher de Thieulain pour la célébration du 24 décembre qui a été bien réfléchi et mise en œuvre, en veillant à créer une chorale pour l'occasion et en invitant les enfants à un bel hommage chanté au pied de la crèche. Merci aussi pour les bonnes galettes 'maison' offerte à tous au terme de la célébration !



(deux photos de la célébration de Thieulain avec les enfants autour de l'Autel)

Merci au clocher de Willaupuis pour son accueil matinal : certes, une assemblée moins nombreuse, mais les aînés de nos clochers aiment se lever tôt pour célébrer Noël ; il est donc important qu'une telle célébration puisse être organisée. Merci enfin au clocher de Leuze pour la célébration de 10h30 où une belle assemblée s'était réunie pour célébrer la Nativité de Notre Seigneur.

Les travaux dans et hors de nos églises

Tout d'abord, je suis heureux de rapporter dans ces lignes que divers travaux ont été réalisés récemment, et de très belle manière, par les Ouvriers de la Ville de Leuze. J'en épingle deux : 1) tout d'abord, la remise en état de la gouttière sur le côté cimetière de l'église de Chapelle-à-Oie : un travail très bien réalisé et qui permettra non seulement un meilleur état des tombes qui sont au pied du mur mais également à celui-ci de sécher et par là, de participer à l'assainissement du bâtiment ; 2) ensuite, une grande nacelle a été déployée dans l'église de Leuze et une équipe de quatre Ouvriers communaux a essayé d'atteindre tous les spots de l'église afin de les vérifier et de remplacer les ampoules (plusieurs étaient brûlées) par des « led » qui donneront un meilleur éclairage tout en étant plus économiques ; quatre phares défectueux ont également été remplacés ; bravo à toute l'équipe car le travail fut parfois périlleux vu la disposition, loin d'être rationnelle, des sources d'éclairage (un des spots est d'ailleurs resté inaccessible et ce n'est pas faute d'avoir tout essayé, croyez-moi, j'étais présent à ce moment). Merci aux divers ouvriers communaux qui ont assuré ces travaux ! Merci également à M. le Bourgmestre L. Rawart et à M. les Echevins N. Dumont et P. Olivier

pour avoir autorisé ces travaux et veillé à ce qu'ils soient réalisés rapidement.

Ensuite, le 17 décembre dernier, le Conseil communal avalisait le budget communal 2020 préparé par le Collège communal de Leuze. Je suis heureux de vous communiquer les informations reçues de M. l'Échevin délégué aux Cultes, M. Nicolas Dumont. Les subsides demandés par les Fabriques d'église ont été accordés ; pour rappel (FO = fonctionnement ordinaire de l'église et TE = travaux extraordinaires – pour plus de détails, vous pouvez relire les explications que j'avais données dans notre « Chronique » n° 58, du 06 octobre) :

Blicquy : FO = 9.628,60€ + TE (toiture) = 29.474,80€, soit 39.103,4€

Chapelle à Oie : FO = 5.292,04€ + TE (intérieurs) = 31.399,50€, soit 36.691,54€

Chapelle à Wattines : FO = 5.258,54€

Gallaix : FO = 5.971,11€

Grandmetz : FO = 12.273,30€ + TE (remplacement chaudière) = 8.000€ (un complément de 8000€ sera pris en charge par la caisse paroissiale, c'est-à-dire les dons des fidèles), soit 20.273,30€

Leuze : FO = 54.861€

Pipaix : FO = 11.747,02 + TE (réparation descente d'eau) = 9.000€, soit 20.747,02€

Thieulain : FO = 9.994,34€

Tourpes : FO = 11.624,76€

Vieux-Leuze : FO = 4.326,60€

Willaupuis : FO = 5.801,76€ + TE = 1219 €, soit 7020,76€.

La Ville prévoit également une somme pour des fournitures pour les bâtiments des cultes (3000€) et pour des prestations de tiers sur les bâtiments des cultes (3000€).

A ces sommes, il convient encore d'ajouter un montant global de 166.281,33€ concernant des emprunts toujours en cours de remboursement et réalisés les années précédentes pour des travaux dans les églises ; je ne peux dire davantage car je n'étais pas encore doyen de Leuze et je n'ai pas connaissance du contenu de ces dossiers.

Des dépenses extraordinaires sont également prévues en fonction des travaux de remise en état et/ou de restauration de ces bâtiments du

patrimoine leuzois que sont nos églises : 1) les travaux de restauration extérieure de la collégiale St-Pierre devraient commencer au printemps : un subside de 2.500.000€ a été voté ; 2) un subside de 300.000€ a également été voté pour la réparation de la toiture de l'église de Chapelle-à-Oie ; 3) 60.000€ ont également été dégagés afin de régler les honoraires d'architecte et autres experts en vue de réaliser une étude du dossier de l'église de Grandmetz et en vue de réaliser un rapport d'expertise sur la cause de la chute du plafonnage de l'église de Chapelle à Wattines. De tels dossiers sont l'aboutissement d'un important travail en amont (réalisation de dossiers techniques et administratifs) et de projets de remise en état des bâtiments du culte du Doyenné, projet qui ont été élaborés et affinés parfois depuis de nombreuses années. Je remercie très sincèrement les différentes personnes qui ont travaillé à l'élaboration de ces dossiers, et en particulier MM. les Echevins qui se sont succédés à la responsabilité des Cultes et qui ont lancé plusieurs des dossiers envisagés ici au cours des années précédentes ; je remercie déjà M. l'Echevin N. Dumont qui a maintenant la charge de la concrétisation de ces projets. Je remercie M. le Bourgmestre L. Rawart, également Echevin des Finances, pour avoir tenu compte de ces différents dossiers dans l'élaboration du budget communal. Il est évident que ce soutien très concret (financement important, mise à disposition du Personnel communal pour la réalisation de travaux de maintenance...) nous invite à une collaboration encore plus étroite et soucieuse du bien commun avec la Ville de Leuze, tout en veillant à ce que nos églises demeurent en bel état et que le Culte y soit réalisable dans de bonnes conditions.

On peut bien sûr toujours affirmer que cet argent pourrait être utilisé à d'autres fins ; l'argument est connu : « tout le monde ne fréquente pas l'église... » C'est vrai, comme tout le monde ne va pas à la piscine ou à la salle de sports ou au spectacle... Cependant, nos églises ne sont-elles pas notre patrimoine commun, que l'on soit croyant ou pas ?... En effet, une église est bien sûr un lieu dédié au culte, mais elle est également un lieu de passage où beaucoup se croisent : fidèles réguliers du dimanche, participants à telle ou telle célébration occasionnelle (baptêmes, mariages, funérailles, célébrations patriotiques...), personnes qui entrent dans la journée pour y trouver un peu de silence et de paix, touristes de

passage, participants à telle activité culturelle organisée dans le bâtiment (concert, cinéma, exposition...), écoles, cours de musique... Elle est aussi un « lieu de mémoire » que ce soit sur le plan de l'histoire commune locale, à l'instar, par exemple, du « Monument aux Morts » de nos places, mais aussi sur le plan de l'histoire personnelle de chacun : ne sont-elles pas le lieu où nos parents se sont mariés, nous ont portés pour notre baptême et où nous les avons accompagnés pour un dernier adieu ?...

Merci à la Ville de Leuze pour ce beau « cadeau de Noël » pour nos clochers et toute personne qui aime entrer dans nos églises... Bon dimanche !

Doyen Patrick Willocq